



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/
29 juin 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

289ème séance plénière
PC Journal No 289 point 2 l'ordre du jour

**DECISION SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES
DE L'OSCE (REACT, CENTRE D'OPERATIONS, RESTRUCTURATION DU
SECRETARIAT DE L'OSCE) SOUMISE A UNE PROCEDURE
D'APPROBATION TACITE PRENANT FIN LE
VENDREDI 30 JUIN 2000 A 15 HEURES**

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision prise par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OSCE dans la Charte de sécurité européenne de « créer des équipes d'assistance et de coopération rapides (REACT)... [permettant] aux organes et institutions de l'OSCE, agissant conformément à leurs procédures respectives, d'offrir rapidement aux Etats participants de l'OSCE des experts chargés de fournir, dans le respect des normes de l'OSCE, une assistance en matière de prévention des conflits, de gestion des crises et de relèvement après un conflit » et de « créer un centre d'opérations... pour planifier et déployer les opérations de l'OSCE sur le terrain, notamment celles faisant appel aux ressources REACT »,

Rappelant en outre la Déclaration du Sommet d'Istanbul dans laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OSCE se félicitent « de la création, prévue dans la Charte, d'un programme d'équipes d'assistance et de coopération rapides (REACT) pour l'OSCE »,

Reconnaissant que l'aptitude à déployer rapidement des experts civils et en matière de police est essentielle pour la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit,

Conscient en outre de la nécessité de renforcer les capacités opérationnelles de l'OSCE, en particulier de son Secrétariat, notamment en ce qui concerne la planification et le déploiement des grandes missions,

S'attachant à assurer l'utilisation optimale des ressources humaines au sein des institutions et des missions de l'OSCE en dotant en particulier le Secrétariat de services appropriés du personnel et les missions de services de recrutement international,

Prenant note des documents relatifs au concept REACT (SEC.GAL/41/00) et (SEC.GAL/58/00), au Centre d'opérations (SEC.GAL/43/00) et (SEC.GAL/57/00) et à la

réorganisation du Secrétariat de l'OSCE (SEC.GAL/49/00), (SEC.GAL/50/00), (SEC.GAL/50/00/Add.1) et (SEC.GAL/53/00).

- a) Décide de mettre en oeuvre le programme REACT et de le rendre pleinement opérationnel dans les plus brefs délais ; décide également de renforcer les capacités opérationnelles du Secrétariat en instituant un système unifié de gestion des ressources humaines qui améliorera sensiblement la capacité de réaction rapide de l'OSCE ;
- Le programme prévoit le recrutement et le déploiement rapides dans des situations de crise et un mécanisme intégré de dotation en personnel pour toutes les missions et opérations de l'OSCE sur le terrain décidées par le Conseil permanent ;
 - Le programme prendra effet grâce à la standardisation des processus de recrutement et de dotation en personnel (matrice des ressources en personnel telle que présentée, par exemple, dans le document SEC.GAL/41/00, formulaire de candidature, formulaire formaté pour curriculum vitae, glossaire des termes à utiliser au cours du processus de sélection/de recrutement, guide OSCE des activités sur le terrain) et englobe également la formation ; la complémentarité de ces processus au sein des Etats participants et du Secrétariat doit être assurée ;
 - Le réseau Extranet des ressources humaines de l'OSCE relie les Etats participants, le Secrétariat et les activités de l'OSCE sur le terrain pour le transfert et le traitement automatique, dans un environnement électronique intégré, des données sur les candidats proposés par les Etats pour être affectés hors siège, y compris pour le programme REACT ;
 - Le Secrétaire général est prié d'élaborer plus avant les procédures de traitement des données relatives aux candidats, y compris un processus de prise de décisions ouvert, équitable et transparent pour la sélection de nouveaux membres des missions et opérations sur le terrain ; en plus des qualifications des candidats, le Secrétariat tiendra compte, en concertation avec les missions, de la nécessité d'instaurer un équilibre géographique et la parité entre les sexes lors du recrutement et de la sélection du personnel sans pour autant négliger les critères de sélection ;
 - Le Secrétaire général est prié de mettre pleinement en oeuvre le programme REACT ;
 - Il est en outre prié de rendre régulièrement compte au Conseil permanent des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme, notamment en ce qui concerne les procédures de recrutement et il élabore le cas échéant, des propositions en vue d'autres décisions du Conseil permanent ;
 - Décide d'examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme REACT lors de la prochaine Réunion ministérielle à Vienne qui pourrait prendre d'autres décisions ;
- b) Décide de renommer le Département de l'administration et des opérations en Département des services d'appui et du budget et de le réorganiser conformément au Document SEC.GAL/50/00/Add.1 ;

- c) Décide de créer, au sein du Secrétariat, un Département des ressources humaines qui sera, comme l'a proposé le Secrétaire général, dirigé par un Directeur à l'échelon D-2 ;
- Afin d'assurer la mise en place d'une stratégie globale dans le domaine de la gestion des ressources humaines, y compris en ce qui concerne le Programme REACT, le nouveau département se composera du groupe du recrutement pour les missions, du groupe du personnel, de la section de la formation et du renforcement des capacités et du groupe de la parité entre les sexes ;
- d) Décide de réorganiser le Centre de prévention des conflits ;
- En établissant un Centre d'opérations ;
 - Outre sa fonction consistant à identifier les régions de crises potentielles, le Centre d'opérations servira de cellule de planification pour les futures missions et opérations sur le terrain ; il prépare le déploiement de nouvelles missions/opérations sur le terrain lorsque le Conseil permanent décide de mener une telle opération ;
 - Le Centre d'opérations travaille en étroite coopération avec d'autres groupes du Secrétariat, en particulier avec la section chargée des programmes des missions, le Département des services d'appui et du budget ainsi qu'avec le Département des ressources humaines qui fournit le personnel nécessaire à une nouvelle opération ;
 - Le noyau de personnel du Centre d'opérations sera, dans la mesure du possible, constitué de personnes ayant le profil voulu qui seront mises à disposition par les Etats participants ou proviendront des effectifs actuels du Secrétariat. Ce noyau devrait figurer dans la proposition du budget 2001 en tant que postes contractuels ; en l'absence de postes appropriés du personnel pour le détachement, le Conseil permanent peut décider d'affecter cette année du personnel sous contrat à ces postes à l'aide des ressources budgétaires existantes ; les procédures de recrutement habituelles s'appliqueront aux postes sous contrat ;
 - Et en réorganisant la Section de liaison avec les missions en Section chargée des programmes des missions ;
 - La Section chargée des programmes des missions sera le principal point de contact pour toutes les questions relatives aux missions de l'OSCE ; elle supervisera et assurera un suivi ciblé de toutes les activités du Secrétariat à l'appui de l'application du mandat des missions ;
 - Le chef de la Section chargée des programmes des missions deviendra directeur adjoint du Centre de prévention des conflits ;

- Une coopération étroite s'impose avec le Centre d'opérations qui est chargé de la planification opérationnelle et de la fourniture des informations requises ;
- e) Place la Section de la coopération extérieure sous supervision directe du Secrétaire général ;
- Avec les autres sections du Secrétariat, elle sera chargée de veiller à l'application des modalités de coopération conformément au chapitre II du Document opérationnel joint en annexe à la Charte de sécurité européenne ;
- f) Prenant note des propositions communiquées par le Secrétaire général (PC.IFC/49/00), (SEC.GAL/50/00), (PC.IFC/50/00/Rev.1) et (PC.IFC/51/00) et à la lumière des conclusions des experts en informatique (PC.DEL/358/00), approuve pour l'an 2000 un budget supplémentaire d'un montant de 1 903 591 Euros, tel qu'il figure en Annexe ;
- Les experts en informatique continueront à examiner de manière rigoureuse les plans de l'OSCE en matière de technologies de l'information, (y compris tous les projets du plan stratégique en matière de systèmes d'information) pour veiller à ce qu'ils soient rentables et adaptés aux besoins de l'OSCE ; l'examen devrait être achevé avant l'élaboration de l'avant-projet du budget 2001 en octobre ;
 - Des efforts seront entrepris pour dégager des économies lors de l'examen à mi-parcours du budget en juillet afin de réaliser de telles économies par rapport au coût total de ce budget supplémentaire (Annexe) ; l'investissement correspondant en informatique pour l'an 2000 se traduira par des réductions dans les dépenses proposées pour 2001 ;
- g) Approuve en outre l'ajout au tableau d'effectifs de l'OSCE, tel qu'il figure en Annexe ; d'autres modifications du tableau d'effectifs, du fait des tâches ou synergies supplémentaires découlant de la réorganisation du Secrétariat, seront soumises à l'examen du budget en automne 2000.

Le budget supplémentaire et l'ajout au tableau d'effectifs couvre la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2000.

Propositions pour le renforcement du Secrétariat
Aperçu des incidences sur le plan des ressources
(1er juillet - 31 décembre 2000)

1. REACT/Système de gestion des ressources humaines
(PC.IFC/50/00/Rev.1)
- Fonds général
(y compris coût du personnel temporaire, voyages,
services publics, investissements, fournitures) EUR 1 787 191
2. Centre d'opérations (PC.IFC/51/00)
- Postes de personnel détaché : 1 P-5 Chef/Planificateur
1 P-4 Planificateur des ressources
1 P-4 Conseiller de police
1 P-4 Officier de liaison militaire
- Postes inscrits au budget : 1 G-4 Secrétaire
- Fonds général
(y compris voyages, frais d'investissement, formation, etc.) EUR 72 100
3. Réorganisation du Secrétariat
(PC.IFC/49/00) et (SEC.GAL/50/00)
- Postes de personnel détaché : 3 Administrateurs auxiliaires (P-2)
(chargés d'aider les Administrateurs de programme)
- Postes inscrits au budget : 1 D-2, Directeur
Département des ressources humaines
- Fonds général EUR 44 300
- TOTAL GENERAL EUR 1 903 591